Accéder à l'enquête chorale via la plateforme Adage

La première étape est de demander à votre chef d'établissement de vous donner le statut de rédacteur de projet dans la plateforme Adage. Rien ne sera possible si vous n'avez pas ce statut. Cette opération est réalisée en quelques clics très rapides.

Ensuite, c'est à vous de jouer :

1. Connectez-vous à la plateforme Pratic plus de l'académie (comme pour accéder à iprof, à Gaia, ...)

2. Cliquez sur le widget « Arena ext » qui peut se trouver sur la gauche ou la droite, selon l'organisation de votre page.

Accueil UFC/ESPE Nouvelle page +	
Réseau public Réseau agriates Réseau interne	
Informations	Arena ext
Infos techniques Signalé OS Aucune information disponible pour le moment	
	► CONSULTER +
Mes ressources métier	CLASSE VIRTUELLE
🗰 C ens2D 👻	► CONSULTER +
IProf 🧩 King 🗩	Messagerie académique

3. Vous arrivez sur cet écran et vous cliquez sur ADAGE



4. Cliquez sur Rédacteur de projet : Votre établissement



5. Dans le menu déroulant « Etablissement », cliquez sur « Volet culturel du projet d'établissement ».



6. Dans la partie verte « Enseignements artistiques », cliquez sur « documents d'accompagnement »



7. Cliquez sur le lien « Enquête enseignement facultatif de chant choral ».

Adage	Etablissement - Recensement - Monter son projet Ressources - Mon compte	RÉDACTEUR DE PROJET-CLG DIDEROT - E
	Documents d'accompagnement : recensement	×
J Vol	Caracter enseignement facultatif de chant choral - collège	
CLG DII		Fermer

8. Vous êtes arrivé !!

